



Avis de la tenue d'une consultation publique sur le projet de *Règlement CA-2021-357 autorisant la construction d'une caserne de pompiers sur le lot 1 837 376 du cadastre du Québec*

1. Lors de sa séance tenue le 26 août 2021, le conseil d'agglomération de la Ville de Longueuil a adopté le projet de *Règlement CA-2021-357 autorisant la construction d'une caserne de pompiers sur le lot 1 837 376 du cadastre du Québec*.

Résumé :

Ce projet de règlement vise à autoriser, en vertu de pouvoirs prévus à la Charte de la Ville de Longueuil, la construction d'une caserne de pompiers sur le lot 1 837 376 (boul. Matte) malgré certaines dispositions du règlement de zonage de la Ville de Brossard, notamment :

- Permettre l'usage service de protection contre l'incendie;
- Permettre une hauteur minimale du bâtiment de 4,5 m et maximale de 15,5 m;
- Permettre un taux d'implantation au sol minimal de 0,09;
- Permettre un revêtement extérieur des murs de la façade arrière du bâtiment composé entièrement de panneau ou clin d'acier peint et précuit en usine;
- Permettre un nombre minimum de cases de stationnement de 20 cases;
- Exiger la plantation d'au moins 8 arbres dans l'aire d'isolement adjacente à une rue;
- Exiger un nombre total de 29 arbres sur le terrain.

2. Conformément à la résolution CA-210826-8.2, toute procédure relative au présent règlement qui implique un rassemblement ou un déplacement de citoyens est remplacée par une consultation écrite.

Conséquemment, un document explicatif du projet de règlement sera disponible sur le site web de la Ville de Longueuil, à l'adresse suivante : <https://longueuil.quebec/fr/evenements> à compter du 16 septembre 2021.

3. Toute personne peut transmettre des commentaires écrits pendant une période de 15 jours suivant la publication du présent avis, soit du 16 au 30 septembre 2021, par l'envoi d'un courrier à la Direction du greffe, 4250, chemin de la Savane, Longueuil (Québec), J3Y 9G4, Canada ou d'un courriel à l'adresse greffe.ca@longueuil.quebec en indiquant leurs nom et adresse.

4. Une copie de ce règlement peut être consultée sur <https://longueuil.quebec/fr/services/reglements-municipaux> ou en communiquant à l'adresse courriel greffe.ca@longueuil.quebec.

Longueuil, le 14 septembre 2021
Carole Leroux, avocate
Assistante-greffière